

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE CURAGE D'UNE CONCHE

Section KX N°21 ET 22

11 rue Archimède

COMMUNE DE NIORT

En application de l'arrêté préfectoral du 20 juin 2024, il sera procédé **du lundi 2 septembre 2024 au mardi 1^{er} octobre 2024 inclus**, soit pendant 30 jours consécutifs à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par l'Université de Poitiers au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement, préalablement au curage d'une conche – section KX n°21 et 22 – 11 rue Archimède sur la commune de Niort.

Pendant toute cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairie de NIORT, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de NIORT, 1 place Martin Bastard – 79 000 NIORT. Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, à l'adresse électronique suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr en indiquant précisément en objet « *Projet de curage d'une conche à Niort* »

Le dossier d'enquête ainsi que toutes les observations seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres (<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/NIORT>).

Le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné M. Pierre GUILLON, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. En cas d'empêchement, une décision préfectorale transférera sans délai la poursuite de l'enquête à M. Jean-Yves LUCAS désigné par le président du tribunal administratif de Poitiers, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants, à la mairie de NIORT, Bâtiment Triangle Salle TP 122 rez-de-chaussée :

- le lundi 2 septembre 2024, de 9 heures à 12 heures,
- le vendredi 13 septembre 2024, de 14 heures à 17 heures,
- le jeudi 19 septembre 2024, de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 27 septembre 2024, de 9 heures à 12 heures,
- le mardi 1^{er} octobre 2024, de 14 heures à 17 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la Préfecture – Service de la coordination et du soutien interministériels – Bureau de l'environnement – pendant les heures d'ouverture au public.

À l'issue de l'enquête publique, la préfète des Deux-Sèvres statuera par arrêté préfectoral sur la demande d'autorisation environnementale.

Toutes informations complémentaires sur le dossier pourront être obtenues auprès de Mme Pascale GAMBIER, Bureau d'études GENIVERT- pascale.gambier@genivert.fr -(06 29 26 79 60).